



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 7, numéro 17

Janvier-Mars 2024

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

FACTEURS D'INTEGRATION DANS LA DIPLOMATIE DES ETATS D'AFRIQUE CENTRALE. PORTAIT DU ROLE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Aimé KAYEMBA CIMANGA

Chef de travaux et Doctorant en Relations Internationales à l'Université Pédagogique Nationale/Kinshasa-RDC

RESUME

La RDC est un Etat d'Afrique centrale qui a beaucoup d'atouts pour pousser les autres vers une intégration poussée. Cependant, ce grand Etat d'Afrique subsaharienne est butté à des obstacles d'ordre interne et externe. Pourtant, à en croire les observateurs, la seule alternative pouvant aider le Continent à se développer c'est le réveil de l'Etat congolais. Ainsi donc, pour permettre aux dirigeants de rentabiliser les moyens de réussite de la RDC, il faut procéder par l'activation des facteurs positifs d'intégration afin d'éviter les rivalités qui ternissent la cohésion dans le pays d'Afrique, en général et ceux d'Afrique centrale, en particulier.

Mots-clés : *Facteurs, intégration, diplomatie, Etat.*

ABSTRACT

The DRC is a Central African country that has a lot going for it in terms of pushing the others towards closer integration. However, this large sub-Saharan. However, this large sub-Saharan African state is up against internal and external obstacles. Yet, according to observers believe that the only alternative that can help the continent to is the awakening of the Congolese state. So, to enable leaders to make the most of the DRC's means of success, it is necessary to positive factors for integration must be activated in order to avoid the rivalries that rivalries that tarnish cohesion in African countries in general and those of Central in particular.

Keywords : *Factors, integration, diplomacy, State.*

INTRODUCTION

Actuellement, les pays d'Afrique, en général, et ceux d'Afrique centrale, en particulier, ne peuvent pas vivre sans harmonie. La conjoncture sous-régionale marquée par les guerres entre voisins en témoigne chaque jour.

Par Afrique centrale, il faut entendre, ici, l'ensemble régional englobant huit Etats indépendants (la République du Burundi, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République gabonaise, la République rwandaise, la République du Tchad et la République Démocratique du Congo). Ce découpage procède d'une opération intellectuelle pour les besoins de notre étude. Il comporte, par conséquent, une part d'arbitraire certaine.

Cette partie du continent, de par ses multiples éléments d'homogénéité d'ordres humain, économique, politique et autres, ressent, la nécessité de s'unir, de se donner une âme et un destin propres, à la faveur des formules de coopération aussi diversifiées qu'enrichissantes.

En effet, l'Afrique centrale renferme aux plans économique, sociologique et géographique un faisceau d'éléments divers pouvant influencer le comportement des Etats en ce qui concerne leurs relations mutuelles, dont le regroupement n'est qu'une résultante.

Nous allons étudier ces facteurs avec attention, afin de mieux apprécier la courbe que pourrait suivre le processus d'intégration qui s'esquisse dans la sous-région d'Afrique centrale. Certes, nous ne saurions prétendre exposer, en quelques paragraphes, tous les éléments qui exercent, peu ou prou, une quelconque influence sur ce processus. Nous avons choisi ceux qui semblent être les plus importants par leur vertu, essentiellement, centripète ou centrifuge.

Ainsi, pour rendre compréhensible notre réflexion, les points suivants, seront traités, tout au long de cette dissertation à savoir : la diplomatie démocratique en Afrique centrale, les facteurs positifs et les facteurs négatifs ou facteurs de résistance.

I. LA DIPLOMATIE DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE CENTRALE

L'Afrique centrale est l'une des sous-régions du monde à avoir connu les guerres et les crises de toute forme. L'analyse de cette situation peut être faite de plusieurs manières. En ce qui nous concerne, nous avons choisi la voie diplomatique pour pouvoir apporter notre pierre de construction au processus de la paix et de la cohabitation entre les populations de cette partie du continent africain. Ainsi, la définition et le rôle de la RDC vis-à-vis de ses partenaires africains seront traités dans les lignes suivantes.

I. 1. Définition de la diplomatie

La diplomatie est plus ancienne que l'histoire dans le sens où elle représente la conduite régulière des rapports entre un certain groupe d'individus et un autre groupe qui lui serait étranger.¹ La diplomatie est l'art de la négociation.

Cette définition est, sans doute, illustrative d'autant plus que, l'aspect étymologique y est préconisé implicitement. Toutefois, pour mener à bon port le projet de négociation, il faut que les acteurs soient animés du souci de la considération mutuelle.

En ce domaine, la RDC peut jouer un rôle non moins négligeable afin de mettre tous les partenaires autour d'une table de négociation. La RDC étant le pays charnière de la sous-région, sa diplomatie doit se montrer efficace et compétitive pour anticiper les ambitions cyniques et expansionnistes de ses voisins sous-régionaux. C'est ce que nous allons voir dans le point suivant.

I. 2. Rôle de la RDC vis-à-vis de ses partenaires sous-régionaux

Notre champ d'étude se caractérise par la coexistence, en son sein, de deux catégories d'acteurs étatiques. La première comprend les pays dont les dimensions territoriales et le nombre d'habitants sont fort réduits, et ceux dont les ressources sont médiocres. Les uns et les autres sont réduits à ce que Marcel Merle appelle, « le rôle local », c'est-à-dire celui de préserver leur indépendance et protéger leur territoire contre les ambitions de leurs voisins.

¹ KALUBI L., *Histoire diplomatique*, Besdras, Kinshasa, 2009, p. 6.

La seconde comprend un seul acteur à savoir, la RDC, qui peut se distinguer des autres par sa faculté de jouer le rôle de leader sous-régional. Elle doit ce rôle à la conjugaison de nombreux facteurs objectifs.

Dans cette optique, la RDC occupe, non seulement, la position centrale de la sous-région (Afrique centrale), mais aussi près de la moitié de sa superficie. En outre, elle abritait en elle, entre les années 1968-1995, plus de la moitié de la population de la sous-région. Malheureusement, diminuée, en grande partie, lors des guerres successives de rébellion. La RDC est, immensément, dotée des ressources minérales, agricoles et énergétiques, bien que le degré de son industrialisation soit comparativement égal à celui de ses voisins.

Tous ces facteurs, réels et potentiels, influent, considérablement, sur l'ensemble des interactions en Afrique centrale. C'est ce qui explique que l'évolution interne de ce pays connaisse toujours des prolongements inquiétants au niveau sous-régional, voire continental et mondial. Ainsi, ses maladies infantiles de l'indépendance ont eu, dans les années 1960 à 1965, 1990 à 1997 et 1998 à 2002 des répercussions notables sur la vie et les relations des acteurs (Etats et Organisations) du système diplomatique africain.

Bref, les relations qui se développent, à l'échelle de l'Afrique centrale se trouvent, singulièrement, marquées par la disproportion des facultés de la RDC et les autres acteurs de la sous-région, qui impliquent, tout à la fois, des rapports d'harmonie et d'antagonisme. En d'autres termes, la RDC conditionne et subit l'interférence de son environnement.

Au regard de ce qui précède, la RDC a un rôle important, à l'instar de tous ses partenaires d'Afrique centrale, dans le processus d'intégration. Alors, il appartient à tous les diplomates et acteurs des Relations Internationales en Afrique centrale de se mettre à l'œuvre afin d'harmoniser tous les points de divergence. Le couple franco-allemand est un exemple avéré. Car, actuellement, il est très difficile de voir ces deux pays en hostilité explicite.

En Afrique centrale, il manque un acteur de taille à même de prendre l'initiative, de mettre tous les autres à table, devant un projet intégrateur

convaincant. Cet acteur devait être la RDC. C'est un choix qui est motivé par deux aspects à savoir : L'aspect géopolitique ; Et l'aspect économique.

En ce qui concerne le premier aspect (géopolitique), la RDC est le seul Etat qui soit entouré par neuf pays voisins. Ainsi, avec sa dimension géographique et ses ressources naturelles, la convoitise de tous ses voisins n'est pas exclue. D'où, différentes rébellions soutenues par plusieurs des Etats limitrophes. La plupart de ces derniers cherchent à exploiter les minerais et à agrandir leurs espaces vitaux.

Quant à l'aspect économique, la RDC est la plaque tournante du commerce entre différents pays d'Afrique centrale. Ses espaces terrestre, aérien et maritime sont, sans cesse, sollicités chaque jour. En plus, aucun pays du monde ne peut prétendre être libre sur tous les plans, surtout économique si ses relations ne sont pas au beau fixe avec ses voisins.

Grosso modo, la RDC doit comptabiliser les besoins vitaux de ses voisins afin de proposer un regroupement qui est censé intégrer tous ses partenaires. En effet, un tel projet n'est pas toujours bienvenu chez les Etats qui tiennent mordicus à leur intégrité territoriale.

II. LES FACTEURS POSITIFS

Par facteurs positifs, il faut entendre, tous les éléments qui favorisent ou sont susceptibles de favoriser la formation des zones de solidarité et de coopération englobant tous ou quelques-uns des pays d'Afrique centrale. En effet, l'Afrique centrale est l'une des rares sous-régions au monde ayant des frontières terrestres entre les Etats. A titre illustratif, citons la RDC qui partage huit de ses frontières avec ses voisins par voie terrestre.

Cet aspect devait permettre à cet Etat (RDC) de jouer un rôle majeur parmi ses partenaires. Car, le transport terrestre apparaît comme un des moyens clés des relations économiques. A côté du facteur économique, se trouvent ceux d'ordre politique et socioculturel. Ces facteurs sont, particulièrement, importants et méritent d'être traités, dans les lignes qui suivent.

II. 1. Les facteurs d'ordre économique

L'agriculture, l'élevage et l'énergie sont des secteurs qui offrent des possibilités immenses de complémentarité économique en Afrique centrale. De même, l'Union monétaire de l'Afrique centrale à laquelle appartiennent cinq Etats de la sous-région (Cameroun, Congo-Brazzaville, Centrafrique, Gabon et Tchad) donne un coup de fouet intégrateur aux économies des pays membres dans la mesure où elle favorise, notablement, les échanges commerciaux de ces derniers.

Pour ce faire, outre les minerais (or, diamant, cuivre,...), les pays d'Afrique centrale peuvent compter sur l'agriculture et l'élevage, le secteur énergétique ainsi que l'Union monétaire d'Afrique centrale.

Si les Etats côtiers offrent des conditions, souvent, meilleures pour l'implantation des unités industrielles, certains types de culture et d'élevage, en revanche, conviennent mieux aux conditions écologiques des pays de savane ou les pays d'hinterland. Il y a là une complémentarité favorable aux échanges.²

Selon Marchal, la production de bétail (bovins, ovins, caprins, etc.) est une industrie caractéristique des régions enclavées, tandis que les grands centres de consommation de viande sont les pays de la ceinture côtière, où un niveau de vie assez élevée stimule la demande, mais où la production animale est entravée, notamment, par différentes maladies bactériennes dont la maladie du sommeil.

De ce point de vue, le Tchad, et dans une moindre mesure, le Rwanda, le Burundi et la RCA, constitueraient une source importante d'approvisionnement en viande pour toute l'Afrique centrale. Qui plus est, ces pays à vocation pastorale pourraient développer et améliorer la production de lait et des produits dérivés en vue de leur exportation vers leurs partenaires de la côte dont la demande est, en grande partie, satisfaite par le lait liquide et en poudre en provenance de l'étranger.

² MARCHAL A., *L'intégration territoriale*, PUF, Paris, 1999, p. 113.

L'énergie constitue un autre important secteur qui offre diverses possibilités de coopération régionale en Afrique centrale. Mais, les meilleures possibilités d'un développement intégré de l'Afrique centrale sont, peut-être, offertes par le secteur hydro-électrique qui est, singulièrement, riche dans cette partie du continent. Et dans ce domaine, le site d'Inga situé sur le fleuve Congo occupe la position, de loin, la plus privilégiée.

L'importance exceptionnelle de ce site qui offre tous les avantages d'une localisation susceptible d'engendrer les effets d'entraînement à l'égard d'une large partie de la sous-région, principalement, l'ensemble Bas-Congo, Kinshasa, Pointe-Noire-Brazzaville, mérite qu'on y consacre quelques développements.³ Ceux-ci ne constituent, sans doute, qu'une esquisse part trop grossière exigeant, pour ceux qui porteront un quelconque intérêt à cet énorme potentiel d'énergie, d'être approfondie par des lectures complémentaires.

Inga est, en effet, avec son potentiel reconnu 30 millions de kilowatts de puissance permanente, le gîte le plus puissant du monde d'énergie hydro-électrique à très bon marché, soit près de 210 milliards de kilowatts-heure par an. Seule une hypothétique retenue sur la basse moyenne Amazone permettrait, éventuellement, de dépasser ce potentiel. Au nombre des caractéristiques favorables à l'exploitation de ce dernier, nous pouvons retenir l'importance du débit du fleuve (40 milles mètres cubes par seconde en moyenne), sa régularité à longueur d'année, ainsi que l'importance de la chute du fleuve (100 mètres environ) qui permet de construire une centrale au fil de l'eau sans devoir recourir à un lac de retenue important.⁴

De ce qui vient d'être dit, nous constatons que, dès qu'il sera complètement aménagé et bien géré, le complexe hydro-électrique d'Inga constituera tôt ou tard un pôle d'air d'où partira le processus d'industrialisation de grande envergure en Afrique centrale. Il suscitera entre les pays de la sous-

³ BOURGUINAT H., *La politique de proximité des Etats africains*, Découverte, Paris, 1988, p. 94.

⁴ MARTIN V., *La puissance hydro-électrique d'Afrique*, PUF, Paris, 1981, p. 23.

région une grande interdépendance indispensable à la stabilité et à la vitalité d'un espace de solidarité.

Par ailleurs, la soumission à une même puissance coloniale a entraîné une homogénéisation relative dans maints secteurs de la vie des territoires coloniaux. C'est le cas de la zone franc CFA. La zone franc est un vaste espace monétaire né à la suite de l'assimilation des dépendances françaises au régime métropolitain instauré en 1932 et consistant à établir les contrôles des changes et à interdire, sauf autorisation spéciale, toute opération commerciale ou financière avec l'étranger.⁵

La zone franc tend de plus en plus à devenir un espace de coopération mieux un espace de répartition d'aide.⁶ Sans cette aide, beaucoup de pays d'Afrique, aux ressources trop médiocres et aux budgets constamment déficitaires, seraient en proie aux difficultés internes et verraient leur taux de croissance, déjà fort bas, dégringoler, dangereusement.

Abandonnés à eux-mêmes, certains pays africains seraient le théâtre des désordres sociaux sans nom. Même s'ils étaient gouvernés par les hommes ascétiques, doublés de dirigeants d'une intelligence supérieure et d'une intégrité morale irréprochable. Quitte à procéder à des réaménagements nécessaires et réguliers de ces liens dans le sens du projet et de l'équilibre des avantages pour tous les partenaires.

En bref, l'appartenance à une zone monétaire est un facteur positif pour le développement et l'intégration sous-régionale. Cependant, le franc CFA n'a pas eu la chance d'atteindre les coins et recoins de tous les pays d'Afrique centrale. D'où, tous les facteurs favorables à l'intégration doivent être corroborés par une volonté politique des acteurs intéressés pour réellement servir la cause de l'unité sous-régionale.

II. 2. Les facteurs politiques et sociaux

Au plan politique, l'intégration de l'Afrique centrale rallie l'unanimité des Etats de la sous-région. Et au plan socioculturel, elle peut compter sur les

⁵ *Ibidem*, p. 26.

⁶ BOURGUINAT H., *Op. cit.*, p. 72.

profondes affinités que recèle cette aire géopolitique. La volonté politique des Etats d'Afrique centrale de former des ensembles sous-régionaux est unanime. Elle est, formellement, consignée dans leurs constitutions respectives et réaffirmée avec force dans maintes déclarations politiques.⁷

Bien plus qu'un simple vœu pieux que formulent, sans trop y croire, les diplomates à l'issue d'une longue et fatigante conférence internationale, bien plus aussi qu'un simple espoir momentané qui s'évanouit aussi vite que les raisons qui l'ont fait naître, la volonté d'union des Etats africains, en général, et de l'Afrique centrale, en particulier, est une conviction intime, profonde, autant qu'un idéal polarisateur qui traduit un état d'esprit contemporain et procède de motivations impérieuses.⁸

Un état d'esprit : celui qui caractérise la vie internationale actuelle. En effet, notre ère, signale Mamba, est tributaire de grands ensembles, à l'encontre du splendide isolement qui a autrefois constitué l'orgueilleuse devise des plus forts. Aujourd'hui, plus que jamais, chacun a besoin de tous : la conjoncture internationale en témoigne chaque jour davantage.

Des motivations : elles sont d'ordre économique, politique et sociologique dont l'essentiel est, remarquablement, résumé dans une formule imagée de Marcel Merle qui, interprétant la situation consécutive à la décolonisation, écrit : « l'enfer n'a pas succédé au paradis, pas plus que le paradis n'a succédé à l'enfer. Tout au plus, pourrait-on dire que le purgatoire se prolonge pour ces pays qui, délivrés de la tutelle étrangère, restent soumis aux dures hypothèses du sous-développement. Avant même d'être aux prises avec les difficultés de l'action, les pays décolonisés éprouvent quelque peine à exister.⁹ »

⁷ POURTIER R., « Congo-Zaïre : un itinéraire géopolitique au cœur de l'Afrique », dans *Hérodote*, n°86-87, 1997, p. 17.

⁸ MAMBA WA NGINDU J.B., *Les regroupements d'intégration en Afrique centrale*, PUZ, Kinshasa, 1978, p.79.

⁹ MERLE M., « La décolonisation », in *Annales de la faculté de droit de Liège*, Martinus Nighff, Liège, 1966, p. 33.

Plus de cinquante ans d'indépendance, les Etats africains, pour la plupart, demeurent encore anachroniques : étroits pauvres et sans défense dans leur ensemble. Leur vie était mise en cause dès leur naissance. Cette situation de faiblesse risquait de les maintenir au stade d'objets plutôt que de sujets d'actions internationales. Aussi, leur unité est-elle devenue la condition sine qua none de leur existence, de leur liberté, de leur survie. Telle est la motivation politique.

Sur le plan économique, les raisons sont tout aussi importantes. Etant donné les très faibles dimensions économiques de la plupart d'entre eux, les Etats africains, dont la devise doit être : vaincre le sous-développement ou plutôt périr, doivent créer les espaces de solidarité seuls capables de permettre un développement rapide.

Car, il serait absurde aujourd'hui de croire à un développement véritable d'un pays isolé et, doublement, caractérisé par l'exigence du marché et la précarité de pouvoir d'achat de ses consommateurs.¹⁰ La motivation sociologique tient, on le verra ci-après, aux nombreuses affinités du contenu humain de la sous- région d'Afrique centrale.

La sous-région d'Afrique centrale est l'une des rares zones qui possèdent des affinités socioculturelles importantes. Elle peut (sous-région), à partir de ces dernières, former un regroupement sérieux et solide. Surtout, doté d'un arsenal d'institutions à même de résoudre les différends entre les Etats membres. Dans cette optique, nous allons nous intéresser à deux d'entre elles à savoir : le contenu humain et la langue française.

Les peuples d'Afrique centrale ont, en commun, des particularités propres qui leur confèrent une certaine identité (langues apparentées, traits physiques identiques, mode de vie, essentiellement, agricole, ensemble de valeurs communes). Toutes ces ressemblances suscitent une sorte de solidarité mécanique, propice au rapprochement et à la compréhension des Etats qui englobent ces peuples. Les frontières coloniales ayant été, arbitrairement, tracées au hasard des expéditions militaires et des conférences diplomatiques,

¹⁰ TELIVER P., *Les réformes du développement africain*, Payot, Paris, 2010, p. 24.

nous assistons, généralement, à un chevauchement des groupes par-dessus les limites politiques des Etats.

Ainsi, nous retrouvons les Bakongo repartis entre la RDC, le Congo et l'Angola. De même, les Fangs sont au Gabon et au Cameroun, tandis que le sud de la RCA et le nord de la RDC abritent des peuples, intimement, apparentés. Ceux qui habitent, de part et d'autre du fleuve Congo, les frontières congolo-congolaises, présentent aussi de nombreuses similitudes. L'Est de la RDC (région du Kivu) est peuplé par des sous- groupes qui ont, au point de vue morphologique et culturel, des traits communs avec les Rwandais et les Burundais. Le Rwanda et le Burundi sont, eux-mêmes, habités par deux principaux groupes ethniques (les Hutu et les Tutsi).

Il importe, cependant, de nuancer notre assertion. Le contenu humain de l'Afrique centrale accuse, certes, une certaine identité, mais la conscience nationale fait encore défaut aux peuples respectifs dont la structure polyethnique et les antagonismes religieux ne sont pas de nature à favoriser un développement rapide de ce sentiment d'appartenir à une Nation.

D'autre part, la langue française a créé au cœur du continent noir une véritable parenté culturelle. Elle a l'avantage d'être, émotionnellement, neutre, puisque ce n'est pas celle d'une quelconque tribu locale, et d'être pratiquée par plusieurs millions de locuteurs originaires des pays différents, auxquels elle a apporté, non seulement, les affinités de pensée, mais aussi une même approche de problèmes.¹¹

Vecteur d'une culture que lui confèrent sa supériorité matérielle, son génie créateur et sa logique cartésienne. La langue de Molière est à la base de la rencontre des patrimoines culturels distincts, dont la diversité exclut toute hiérarchie, mais enrichit cet ensemble de notes originales et favorise, ainsi, les plus larges symbioses en la faveur du rapprochement des intelligences et des sensibilités des peuples d'Afrique centrale.

¹¹ BERLIZ T., *L'Afrique et la colonisation française*, PUF, Paris, 1979, p. 24.

Mais, dit-on, le français comme toute langue coloniale vise à transformer les institutions sociales, politiques et économiques du colonisé et n'est pas exempt d'impérialisme culturel doublé d'ethnocentrisme du colonisateur. Bref, il est un instrument d'aliénation mentale et culturelle.

Cela étant, il convient, à présent, époque coloniale révolue, d'apprécier les résultats plutôt que de juger les intentions du colonisateur qui a imposé sa langue aux peuples soumis. Nous constatons que les langues dites coloniales ont contribué, de façon considérable à la cohésion desdits peuples pour avoir marqué, de leur sceau, les méthodes de travail, les habitudes politiques et administratives, voire les façons de vivre de ces millions d'hommes.

N'eut été la langue française, affirme Mamba, l'emploi de seules langues vernaculaires aurait renforcé, davantage, le sentiment d'appartenance à la tribu peu compatible avec la prise de conscience nationale et aurait conduit à un émiettement, sans doute, gênant pour le regroupement régional.¹²

En dépit de tous ces éléments de cohésion, l'Afrique centrale a autant d'autres éléments d'incohérence, défavorables à son unité. C'est ce que nous allons aborder dans les facteurs négatifs ou les facteurs de résistance.

III. LES FACTEURS DE RESISTANCE

Par facteurs de résistance, il faut entendre l'ensemble des éléments de dissociation, des forces centrifuges qui faussent et gauchissent les tendances de regroupement esquissées en Afrique centrale. Ils procèdent, tous, de la politique que des institutions mises en place et du piteux état de la sous-région.¹³

III. 1. Les facteurs d'ordre politique et institutionnel

Nous avons vu que les Etats d'Afrique centrale aspirent, unanimement, à l'unité sous-régionale. Mais, les réticences surgissent au moment de traduire cette volonté en concepts opératoires. Au plan institutionnel, les Etats érigent les barrières destinées à protéger les marchés nationaux contre la concurrence

¹² MAMBA WA NGINDU J., B. *Op. cit.*, p. 91.

¹³ LANOTTE O. et al., *La Belgique et l'Afrique centrale. De 1960 à nos jours*, GRIP-complexe, Bruxelles, 2000, p. 150.

des voisins. Ces barrières freinent l'accroissement des échanges intra-régionaux.

Au lendemain de l'accession des territoires d'Afrique à l'indépendance, signale Maurice Schlogel, on a assisté à la dislocation des ensembles fédéraux formés à l'époque coloniale, qui constituaient des espaces économiques efficients et des cadres propices à l'éclosion des institutions politiques originales.¹⁴

En effet, l'indépendance impliquait, pour chaque nouvel Etat, la mise en place d'un régime tel qu'il estimait le mieux convenir à ses aspirations (exercices d'un attribut de souveraineté, parfaitement, légitime). Mais l'égoïsme national aidant, il s'est aussitôt replié sur lui-même, faisant souvent table rase des structures communes d'autrefois, pour ériger les siennes parfois incompatibles avec celles de ses voisins et anciens partenaires.

Ainsi, l'harmonie qui a, autrefois caractérisé la législation des pays appartenant à tel ou tel autre ensemble régional, connaît une rupture quasi-totale pour donner naissance à une mosaïque de droits qui bariole l'actuelle texture juridique du continent noir. Cette atomisation, pourrait-on même dire, constitue une source d'obstacles à la coopération interafricaine. A ces incompatibilités législatives, viennent s'ajouter des clivages politiques fondés sur des idéologies antagonistes, avec tout ce qu'elles impliquent de fanatisme, de dogmatisme et d'ethnocentrisme.

En effet, les micro-nationalismes ombrageux et pointilleux qui déferlent sur le continent africain, se refusant à une politique commune qui viserait à entrevoir l'avenir et le développement de ses Etats sur les terrains de l'intégration régionale, constituent, à notre avis, le facteur de désintégration le plus déterminant. Affrontées à de multiples divisions et oppositions internes, les élites dirigeantes africaines sont portées à concentrer leurs efforts sur la recherche des cohésions nationales. C'est-à-dire, sur la constitution des Etats-

¹⁴ SCHOGEL M., *Les relations économiques financières et politiques en Afrique*, Masson et Cie, Paris, 1972, p. 100.

nations plutôt qu'à se lancer dans des entreprises de regroupement encore plus aléatoires et sur lesquelles elles auraient moins de prise.

Qu'il soit naturel, poursuit Thiam, (famine, épidémie, etc.), conjoncturel (inflation, chômage, crise économique), impérialiste (domination d'un peuple, d'une classe, etc.), par un (e) autre) ou suscité par des motivations de n'importe quel ordre, tout danger commun provoque, toujours, de la part des communautés menacées ou s'estimant telles, des réflexes de défense collective pouvant revêtir différentes formes selon la nature, l'imminence et la gravité de celui-ci ainsi que les moyens dont disposent lesdites communautés. Source de peur et d'angoisse, le danger contribue à une grande prise de conscience et à l'union des forces. Il engendre, également, la création des mythes de polarisation destinés à justifier telle ou telle attitude adoptée par les dirigeants des collectivités menacées.

Les législations douanières comportent aussi des mesures protectionnistes à l'égard des pays tiers. Certes, les droits de douane ont un caractère fiscal : ils rapportent au Trésor public des recettes substantielles.¹⁵ Mais, les tarifs douaniers ont, aussi et surtout un rôle économique. Selon Schlogel, à l'importation, ils protègent la production nationale contre la concurrence étrangère ; à l'exportation, ils permettent de conserver dans le pays les biens indispensables à son approvisionnement.

En Afrique, les tarifs douaniers sont, surtout, destinés à protéger le marché national, étant donné la fragilité intrinsèque des économies africaines où le secteur de subsistance occupe encore une place non négligeable. Le secteur industriel qui est encore naissant, dans la plupart des pays d'Afrique centrale, est, par conséquent, l'objet de mesure de protection d'autant plus avancée¹⁶

¹⁵ SCHOGEL M., *Op. cit.*, p. 81.

¹⁶ TEDERLI E., « Les échanges économiques en Afrique centrale », dans *Economicus*, Abidjan, 2002, p. 63.

Sous ce rapport, le protectionnisme douanier constitue la traduction au plan juridique des appréhensions ressenties par les pays moins avancés économiquement, à l'endroit de leurs voisins mieux équipés. C'est la situation qui prévaut précisément en Afrique centrale.

III. 2. La médiocrité des transports

L'infrastructure des voies de communication de l'Afrique centrale se caractérise par la discordance entre la géographie des transports et la géographie humaine, la faiblesse du tarif intérieur, l'absence sur les mêmes itinéraires de plusieurs modes de transport et surtout sa destination, essentiellement, extravertie. Dans son état actuel, cette infrastructure ne saurait faciliter le commerce des biens et des idées entre les hommes de la sous-région. Elle constitue un obstacle majeur à l'intégration de cette dernière. C'est ce que nous allons voir dans les lignes qui suivent.

De prime à bord, précisons que dans une sous-région bien déterminée, le transport joue un rôle important dans le processus d'intégration. En effet, il permet aussi de réduire les distances, non seulement, entre les villes et les villages mais surtout entre les Etats concernés. Vecteurs privilégiés de la croissance, les transports jouent un rôle très important dans la réalisation des objectifs essentiels de toute zone qui entreprend l'œuvre d'intégration.

En effet, sans une logistique de transport appropriée, tout plan de développement se réduirait à un catalogue de vœux sans lendemain.¹⁷ Ainsi donc, les transports constituent un facteur omniprésent du développement harmonieux d'un pays ou d'une région dans la mesure où ils favorisent les échanges les plus divers. Ils s'avèrent d'autant plus importants pour les Etats africains que l'armature politique n'y est souvent pas parallèle à l'armature économique et les zones de production sont, en général, fort éloignées des centres de consommation ou des points d'exportation.

Raccourcissant trajets et temps, les transports et communications contribuent, plus que tout autre facteur peut être, à la suppression des barrières économiques et sociales, et pourquoi pas à la désuétude des

¹⁷ PERINEL G., *L'Europe au secours de l'Afrique*, Paris, Gallimard, 2011, p. 27.

frontières politiques et idéologiques. Ils sont, à la fois, une condition fondamentale de désenclavement des hommes et un déterminant du rythme et de la répartition géographique du développement.

L'Afrique centrale intégrée, ou moins divisée sera donc, il n'est pas excessif de l'affirmer, déterminée par le progrès des transports. C'est pourquoi ceux-ci méritent, considérablement, si l'on veut réellement que le processus d'intégration soit pleinement profitable, une attention soutenue.

Bourguinat soulève un problème très important qui consiste à savoir si en milieu sous-développé, un pays membre d'une union douanière supportera des frais de transport moindres en remplaçant les importations qu'il faisait auprès d'un pays étranger extérieur à l'Union par des achats faits auprès d'un partenaire.¹⁸

Si pour répondre à une telle question, nous recourons à la notion traditionnelle de distance géographique, la réponse serait affirmative dans la mesure où nous nous accordons à dire que plus grande est la distance entre deux pays donnés, moins importants seront les échanges commerciaux qui s'établiront entre eux. Sous ce rapport, la distance s'exprimerait au plan économique par la faiblesse des courants d'échanges entre les pays considérés, c'est-à-dire qu'il existerait une corrélation entre la proximité géographique et l'intensité des flux commerciaux.

Mais, si nous rompons avec cette notion de distance géographique où nous posons le problème des coûts de transport en termes de comparaison entre les charges de transport intra et extrarégionales, c'est-à-dire, en termes de distance économique, la réponse ne serait plus la même.

En d'autres termes, la distance économique peut, beaucoup plus que la distance géographique, constituer un sérieux obstacle à l'accroissement des échanges intra-régionaux en Afrique. Il témoigne, du même coup, de l'urgence qu'il y a de réaménager les réseaux de transports existants et d'en créer d'autres dans l'optique plus fonctionnelle que géographique.

¹⁸ BOURGUINAT H., *Op. cit.*, p. 113.

En clair, les graves distorsions qu'accuse la logistique des transports en Afrique centrale constituent notamment une source permanente des frictions entre les pays côtiers et ceux de l'hinterland. Un rapide inventaire de cette infrastructure nous fera découvrir les problèmes urgents qu'il importe de résoudre pour donner un nouvel élan à la coopération déjà esquissée entre les Etats de cette sous-région.

Si l'infrastructure des transports ne tient pas compte de l'agencement des complémentarités d'une sous-région, son impulsion décisive au développement régional et son action unificatrice de l'espace économique s'avèrent importantes.¹⁹ C'est bien le cas des réseaux de l'Afrique ex-belge et de l'ancienne Afrique équatoriale française. Dans les Etats colonisés par ces deux puissances, les voies de communication demeurent très étroites car, les colonisateurs étaient venus pour exploiter les minerais.

CONCLUSION

Enfin, le tour d'horizon des facteurs que nous venons d'effectuer, si incomplet qu'il soit, suffit à montrer la diversité des variables qui, agissant en sens contraire, déterminent, pour une large part, les méandres suivis par le processus de regroupement sous-régional en Afrique centrale.

La volonté des gouvernants d'unir leurs Etats dans ces ensembles de coopération se heurte à des forces contraignantes qui gauchissent leurs actions. Certaines de ces forces seront, au cours des âges, vaincues partiellement ou totalement. Mais, d'autres prendront aussi naissance. Dans cette optique, les conflits armés ont pris la place de l'égoïsme des Etats d'Afrique centrale.

Ainsi, les obstacles naturels surmontés, d'autres de nature psychologique, économique et sociale ; engendrés par la complexité croissante des moyens mis en œuvre, naîtront peut-être. Autant dire que, l'entreprise de regroupement régional n'est pas chose aisée en Afrique centrale, tout comme partout ailleurs.

¹⁹ BAIROCH P., *Le tiers-monde dans l'impasse*, Gallimard, Paris, 1971, p. 84.

Il importe, donc, d'avoir présents à l'esprit, tous ces éléments de cohésion et de dissociation afin de mieux apprécier le rôle et la place qui reviennent à la RDC dans cette entreprise. Car, ce pays peut jouer le rôle de plaque tournante pour favoriser une cohabitation paisible dans la sous-région d'Afrique centrale.

Le seul vœu qu'on puisse émettre est que les responsables politiques des pays intéressés mettent intensément à profit la force cohésive du facteur positif pour qu'elle constitue l'élément le plus dynamique et le plus marquant du regroupement de la région que tout conseille.

En plus, au lieu de constituer plusieurs ensembles sous-régionaux en Afrique centrale, les dirigeants africains concernés auraient mieux fait d'en créer un seul. C'est dans cette logique que s'édifiera une Afrique des équilibres, qui exclut l'autorité et fonde son action sur le principe de bon voisinage, la concertation, la compréhension, la confiance et le respect mutuels.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAIROCH P., *Le tiers-monde dans l'impasse*, Gallimard, Paris, 1971.
- BERLIZ T., *L'Afrique et la colonisation française*, PUF, Paris, 1979.
- BOURGUINAT H., *La politique de proximité des Etats africains*, Découverte, Paris, 1988.
- KALUBI L., *Histoire diplomatique*, Betras, Kinshasa, 2009.
- LANOTTE O. et al., *La Belgique et l'Afrique centrale. De 1960 à nos jours*, GRIP-complexe, Bruxelles, 2000.
- MAMBA WA NGINDU J.B., *Les regroupements d'intégration en Afrique centrale*, PUZ, Kinshasa, 1978.
- MARCHAL A., *L'intégration territoriale*, PUF, Paris, 1999.
- MARTIN V., *La puissance hydro-électrique d'Afrique*, PUF, Paris, 1981.
- MERLE M., « La décolonisation », dans *Annales de la faculté de droit de Liège*, Martinus Nighff, Liège, 1966.

- PERINEL G., *L'Europe au secours de l'Afrique*, Gallimard, Paris, 2011.
- POURTIER R., « Congo-Zaïre : un itinéraire géopolitique au cœur de l'Afrique », dans *Hérodote*, n°86-87, 1997.
- SCHOGEL M., *Les relations économiques financières et politiques en Afrique*, Masson et Cie, Paris, 1972.
- TEDERLI E., « Les échanges économiques en Afrique centrale », dans *Economicus*, Abidjan, 2002.
- TELIVER P., *Les réformes du développement africain*, Payot, Paris, 2010.